

Département de l'Ain
Téléphone : 04 79 81 70 18
E-mail : mairie@chazey-bons.fr

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 22 septembre 2026.**

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 16

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures quinze, le Conseil municipal de la commune de CHAZEY-BONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Philip LALLEMENT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 18/09/2026.

Etaient présents : Sophie GROS ; Christian COCHET ; Jean-Michel SALQUE ; Annabelle LEANDRO : adjoints.

Bernard MICHAUD ; Julio CASTANEDA ; Thierry LEGER ; Tatianna LIEGEOIS ; Dominique DELBE ; Claire MICHAUD-LAGRANGE : conseillers.

Pouvoirs : Cécile MICHAUD pouvoir à Sophie GROS ; Marie DICORATO pouvoir à Annabelle LEANDRO ; Valérie BLOCH pouvoir à Tatianna LIEGEOIS ; Philippe GARNIER pouvoir à Jean-Michel SALQUE ; Nicolas DE SEYSSEL pouvoir à Philip LALLEMENT.

Absents : Annie ROSOLEN ; Floriane BERTHET ; Richard VAUTARET.

Secrétaire de séance : Sophie GROS.

Objet de la délibération n° D 2026- 25 : Création d'un parvis devant l'église - Dépôt de dossiers de demande de subvention auprès des services de l'Etat, de la REGION et du Département.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire,

Vu le projet de la commune de la création d'un parvis devant l'église de CHAZEY-BONS,

Vu les études de faisabilité déjà réalisées.

Vu l'enveloppe financière des travaux d'un montant prévisionnel de **18 162 € HT**.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil départemental, de l'Etat au titre de la DETR et de la REGION AURA.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de ces demandes de subvention est le suivant :

	<u>Financiers</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
4)	DETR / DSIL		3 632 €	20,00%
3)	Union européenne			0,00%
	Etat – autre			0,00%
	Conseil régional		5 448 €	30,00%
	Conseil départemental		5 448 €	30,00%
	Fonds de concours CC ou CA			0,00%
	Autres (à préciser)			0,00%
	Total subventions publiques*		14 528 €	80,00%
2)	Fonds propres	/	€	20,00%
	Emprunts	/		0,00%
	Total autofinancement		3 634 €	
1)	TOTAL GENERAL HT	/	18 162 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte l'opération et les modalités de financement.
- Approuve le plan de financement prévisionnel.
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,

Sophie GROS.



Le Maire,

Philip LALLEMENT.

